

Comment solliciter une aide ?

- 1 Prendre contact avec l'équipe technique Leader qui vérifie l'éligibilité de votre projet au dispositif.
- 2 Déposer une demande d'aide au GAL SOCLe.
- 3 Attendre impérativement l'accusé de réception* de dépôt de la demande d'aide pour commencer la réalisation du projet.
- 4 Transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude du dossier.
- 5 Examen de votre dossier par un Comité de programmation participatif [constitué d'acteurs locaux publics et privés] au regard d'un règlement précis d'attribution.
- 6 Envoi de la notification vous informant de la décision du Comité de programmation et précisant les modalités d'intervention le cas échéant.

* **Attention** : cet accusé de réception ne saurait valoir promesse d'aide.

“ Avec l'Europe, valorisons nos patrimoines ”

Pour nous contacter :

Équipe technique Leader
Tél. 05 55 89 69 23
Fax : 05 55 63 51 38
animation@leader-socle.fr

Pour nous écrire :

GAL SOCLe
2 Place Émile Parrain
23 300 LA SOUTERRAINE

Pour en savoir + :

www.leader-socle.fr

www.vertfabrik.com Hervé Guichet/AEA - Offset&numérique / off_num@orange.fr

Programme
LEADER
SOCLe



Avec l'Europe, valorisons nos patrimoines

Vous avez
un projet valorisant
les patrimoines...

Le programme
Leader SOCLe
peut vous aider
à le réaliser

2007-2013



Leader c'est quoi ?

Leader est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux. Les Pays Ouest et Sud Creusois, réunis au sein du Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse Leader [GAL SOCLE], ont choisi de mobiliser cet outil. Ils soutiennent ainsi la réalisation de projets innovants de valorisation des patrimoines par l'attribution de subventions européennes.



Pour quels projets ?

Les projets qui favorisent :

► **l'évaluation, la connaissance, la préservation, la mise en valeur du patrimoine :**

- bâti,
- culturel,
- basé sur un savoir-faire traditionnel,
- paysager,
- naturel.

► **la structuration, la mutualisation, la professionnalisation de l'offre touristique.**

► **la coopération avec d'autres territoires dans un esprit d'échange de bonnes pratiques.**

→ La priorité est donnée aux projets présentant un caractère pilote, innovant, exemplaire, en particulier en ce qui concerne le développement durable [aspects social, économique, environnemental du développement local] et la mise en réseau des initiatives.

Qui peut y prétendre ?

Les **acteurs publics** [collectivités] **ou privés** [associations, entreprises...] du tourisme, de la culture, du patrimoine peuvent proposer un projet.

Quels financements ?

Le territoire du GAL SOCLE bénéficie d'une enveloppe de **fonds européens FEADER*** à répartir entre les projets. L'aide Leader intervient en complément d'autres aides publiques [Etat, Région, Département, Communes...].

* Fonds Européen Agricole de Développement Rural

Territoire du GAL SOCLE

Pays Ouest Creuse

- Communauté de communes du Pays sostranien
- Communauté de communes du Pays dunois
- Communauté de communes de Bénévent - Grand Bourg
- Commune hors communauté de communes (Colondannes)

Pays Sud Creusois

- Communauté de communes Bourgneuf - Royère de Vassivière
- Communauté de communes CIATE Creuse Thaurion Gartempe
- Communauté de communes Aubusson-Felletin
- Communauté de communes du Haut pays marchois
- Communes du Pays Sud Creusois hors GAL

